L'ABEILLE DE LA N ORLEANS

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 2 NOVEMBRE.

Le Grand Chemin de Fer

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, DES OPELOUSAS ET DE L'OUEST, ET LA LIGNE DE STEAMERS DE MORGAN, POUR

Galveston, Indianola et le Passe Sabine, Texas; Retours à vapeur pour les Attakapas, et pour les Orléanais, Bayou Teche.

Des convois de passagers partent le soir du Bureau du dépôt d'Algier, à 5 heures, le matin à 8 heures, et le vendredi matin, à 6 heures; le retour est le même jour, à l'arrivée du steamer de Galveston.

Le convoi de la malle part de Brashear tous les jours (excepté le dimanche) à 1 heure de l'après-midi, et arrive à Algier à 5 heures du soir. Les dimanches, le convoi part de Brashear à l'arrivée du steamer de Galveston.

Le train du chemin de fer part du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, TOUS LES MATINS, à 7 heures et demie; le mercredi et le vendredi seuls, à 5 heures du matin.

Le steamer pour Galveston, ports intérieurs, par la Baie de Barataria, partant de Brashear, à l'arrivée des passagers de la Nouvelle-Orléans, par le bateau-ferry de 7½ heures, et le convoi d'Algier, de Brashear, les lundis, mercredis et vendredis; pour la Passe Sabine, les dimanches.

Checks de bagage pour tout le voyage.—Il n'y a pas de délai sur la route. Les tickets pour tout le voyage à Galveston, Indianola et la Passe Sabine se vendent aux bureaux de la Compagnie, No 99 de la rue du Canal, et sur le ferry, en traversant le fleuve. Des tickets de ferry sont fournis gratis à tous les passagers qui achètent des tickets de chemin de fer ou des tickets pour le Texas.

Les passagers par la route intérieure, se relient à Duplantier, avec le train spécial pour le Houma. Checks de bagage par mulets, jusqu'à Houma, et expédition gratis du vapeur au dépôt du chemin de fer à Galveston.

Des bateaux à vapeur, allant jusqu'à la Nouvelle-Iberie et dans les ports intermédiaires du Teche, ne relèvent tous les jours (les dimanches exceptés) sur son rous de Bir street.

Les Eau reçu et livré en débarcadère du ferry, au pied de la rue Ste Anne, tous les jours, (excepté les dimanches) jusqu'à 5 heures du soir, pour le Texas, Passe Sabine, les débarcadères de Bayou Teche et toutes les stations du chemin.

Le fret sera également reçu et livré aux plaisformes de fret à Algier.

Le bagage est transporté gratis du dépôt et au dépôt d'Algier, du débarcadère et du débarcadère du ferry de la rue Ste Anne.

G. W. R. BAYLEY,
13 oct 1f Ingénieur en chef et surintendant-général.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.
ARRANGEMENTS D'HIVER.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour: 50 cents.
Pour aller à la station de Gentilly: 15 cents et autant pour revenir.
A dater de SAMEDI, 13 OCTOBRE 1866, les convois partiront comme suit:

—Départ des trains—

DE LA VILLE.			DU LAC.		
4 h.	h. c.	chevaux	5½ h.	h. c.	chevaux
6½		chevaux	7		chevaux
7½		"	8½		"
9		"	9½		"
10½		"	11		"
MIDI		"	1	P. M.	"
3 h.	P. M.	"	3½		"
4		"	4½		"
5		"	5½		"
6		"	6½		"
7		"	8		chevaux
8		"	9		"

Les passagers qui désirent arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant départ du convoi.
Prix: 15 cents pour aller et 15 cents pour retour.
ÉMILE SANDELL,
Surintendant.
Nm

Bureau de Prêts.

A l'usage des bureaux de Paris,
145.....RUE CARONDELET.....145
Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles.

J. HART, Directeur.

M. J. HART, appelle l'attention de ses anciennes clientèle et du public sur son Bureau de Prêts qui est actuellement sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et les emprunteurs y trouveront des avantages qui ne leur ont jamais été offerts.

Il avance de l'argent sur les montres en or et en argent, sur les diamants, l'argenterie, les bijoux et les effets en général; sur les bons, les actions, les actes, les promesses du gouvernement, etc.

Prêts, au jour ou à la semaine sur les marchandises soumises à la vente.

N. B.—M. Hart a pris des montres telles que les personnes qui dépensent des articles à son bureau de prêts pourront les recevoir à New-York, Cincinnati, Louisville, St. Louis et les autres principales villes de l'Ouest.

Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à cinq heures du soir.
1er nov

B. GRAHAM & CO,

139.....RUE GRAVIER.....139
Entre les rues Camp et St Charles

Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents de l'York Street Flax Spinning Company ?, de Belfast.

A FELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand assortiment qu'ils ont actuellement en magasin et qu'arrivent par les premiers bâtiments d'Europe, et comprenant: Toile d'Irlande, toile tapissière, toile à taies d'oreiller, toile à drap, toile à calepous, chemises de toile et devantes de chemises en toile; toile écrue et Blay, gingas, St. toile ditto Planter's, toile blanche et toile écrue à moutonnière, mouchoirs de lin, linons Long, linons blancs, linons Impériaux, damas en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diaprés Holkaboers et ditto blanc, coutils, Dunks, Hollands Burlaps, bobinets, moustiques estimes, taps checks, gingas, Osnaburgs, stigmas, gingas, plaids, serge Winsey, mélanges, Indiennes, rouges, manchettes Madras, jaconas, bobinets et ditto chaussures. 1 nov—6m

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Des Facteurs et des Commerçants de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, RUE CARONDELET No. 26.

CETTE Compagnie continuera d'émettre des polices contre les PERTES ou les AVARIES causées par les accidents et contre les PERILS des MERS et des RIVIERES, aux taux ci-après:

Le titre de souscription au capital de la Compagnie est de cent et quelques pour cent par an, et les souscripteurs jouiront des avantages des DIVIDENDES AU COMPTANT, avantages qui donne la Charte de la Compagnie.

—DIRECTEURS—

JAMES HEWITT, de la maison Hewitt, Nutton & Co
JOS. W. CARROLL, de la maison Carroll Hoy & Co
W. A. JOHNSON, de la maison W. A. Johnson & Co
J. W. BURBRIDGE, de la maison J W Burbridge & Co
J. L. MOBLEY, de la maison Mabley & Mobl
MOSES GREENWOOD, de la maison M. Greenwood & Sons
ALFRED S. HUNTINGTON, de la maison Hunting ton & Fry.
J. G. BROWN, de la maison Cummings, Brown & Co.
JOHN PHELPS, de la maison John Phelps & Co
MARSHALL J. SMITH, de la maison Marshall J Smith & Co.
I. CAULFIELD, de la maison Kemp & Caulfield.
JOHN CHAFFE, de la maison John Chaffe & Bro.
H. TERRY, de la maison Terry, Tarry & Co.
J. D. BLAIR, de la maison J. D. Blair & Co.
T. M. WATT, de la maison T. M. Watt & Co.
C. W. HILL, de la maison Wolcott, Fairly & Hall.
ALF. H. ISAACSON, de la maison Isaacson, Seixas & Co.
F. S. WILTZ, de la maison Planché & Wiltz.
RICHARD MILLIKEN, de la maison Milliken & Brother.
SAMUEL E. MOORE, de la maison Samuel E. Moore & Co.
WM. H. HENNING, de la maison Wm. H. Henning & Co.
H. M'NEIL VANCE, de la maison Byrne, Vance & Co.
HUGH McCOLL, de la maison McCOLL & RUTLEDGE.
MICHEL MUSSON, President.
HARMON DOANE, Vice President.
ED A. PALFREY, Secretaire. 7 oct—6m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUD.

DIXIEME ETAT ANNUEL
Pour l'année expirée le 31 décembre 1865.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1865, savoir:

Sur les risques d'incendie.....	$40,627 07
Sur les risques de mer.....	66,422 87
Sur les risques de rivières.....	347,866 27
Risques non expirés le 31 décembre 1864.....	88,900 00—542,872
A déduire:	
Risques non expirés le 31 décembre 1865.....	83,343 00
Primes remboursées le 31 décembre 1865.....	3,344 64—86,687 64
Montant net des primes le 31 décembre 1865.....	$456,184 63
Portes payées dans la même période	
Sur les risques d'incendie.....	$34,740 63
Sur les risques de mer.....	75,252 23
Sur les risques de rivières.....	66,535 56—176,345 42
A ajouter: Remboursement.....	34,540 64
Escompte payé sur primes.....	73,164 18
Dépenses, taxes, etc, encourues en main, et intérêt, etc.....	31,152 14
Profits et pertes, etc.....	
Perte sur Fonds.....	121,960 05—440,455 24
Balance.....	$36,740 39

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Placements: bons de la ville et de l'Etat.....	$464,365 00
Prêts hypothèques: Banque et de Gas.....	211,700 00
Prêts hypothèques.....	112,500 00
Primes due s' en voie de perception.....	41,941 36
Scrip de compagnies d'assurance mutuelle..	19,400 00
Monnaie n'ayant pas cours.....	3,799 7
En caisse.....	103,035 77
Total de l'actif.....	$1,136,694 60

Le conseil nomme cet une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, President.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 17 janvier 1866.
Deuxième Jour de Paix du District et pour la Paroisse d'Orléans.

L'intérêt de six pour cent sur les certificats de scrip non encore payés sera payé à partir du 15 février prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.
DIRECTEURS.

John G. Gaines,	M. T. Lemaître,
John C. Rohr,	Jacques Tissot,
E. J. Hart,	B. Rieux,
J. H. Stacker,	J. B. Sève,
Henry Renshaw,	Théo. A. James,
Thomas Ross,	J. C. Burrill.

190nov—6m

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 22 mai 1866.

LES Directeurs, considérant la situation du marché, tout en maintenant les affaires de la Compagnie, le 30 avril 1866, ont fixé:

Primes d'incendie.....	$397,158 71
Primes de mers.....	128,355 16
Primes de rivières.....	386,843 39
	$1,027,356 46
Montant des primes expirées pendant les deux mois écoulés.....	996,651 64
Portes d'incendie.....	$34,402 06
Portes de mers.....	79,648 06
Portes de rivières.....	249,363 34
Escompte payé au taux de scrip	79,762 37
Taxes payées.....	50,182 34
Remboursements payés.....	61,207 22
Profits et pertes, dépenses, mémoire, timbres, escompte en moins, etc.....	149,184 04
	679,720 21
Bénéfice net.....	$297,731 29

Montant des primes participant au dividende scrip..... 994,711 00

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets garantis par hypothèques.....	$ 99,545 00
Billets garantis par actions.....	32,254 42
Effets.....	51,182 18
Propriétés immobilières.....	50,000 00
Placé en bons municipaux et revenus de la ville.....	79,000 00
Placé en actions de banques.....	50,000 00
Scrip émanant de la compagnie de scrip	1,000 00
Compagnie de Dry Dock Valleria.....	1,976 25
Prêts pour primes et en voie de perception	105,000 00
En caisse.....	207,400 12
	$675,158 09
Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres du Bureau.	

71 JAMES A. ADAMS, Président.
Henry V. Oakes, secrétaire.

La Compagnie payera en intérêts de six pour cent composant, sur les certificates de scrip non payés, les sommes ci-dessus mentionnées, à partir du dimanche, 15 février prochain.

Les Directeurs ont également déclaré un dividende de SIXIEME SIXIEME pour cent sur les primes expirées et étant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1866, et il sera payé à partir de ce jour, au bureau de la Compagnie, rue Carondelet, No 26, ou à son agence de la Nlle-Orléans.

MICHEL MUSSON, President.
GEORGE H. KENNEDY, Vice President.
Henry V. Oakes, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Jas. A. Adams,	Henry V. Kennedy,
Jas. C. Rohr,	J. Hewitt,
Jas. Robertson,	J. Mobley,
J. Hart,	Jas. Phelps,
J. Stacker,	A. H. Reading.

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET,

No 21, rue TREVISE, PARIS.

INJECTION ET CAPSULES VÉGÉTALES AU MATICO.
GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Nouveau traitement rationnel et spécial, préparé avec les *feuilles de Matico, arbre du Pérou*, pour la guérison rapide et facile de toute nature, sans crainte aucune des rétrécissements du canal ou de l'inflammation des intestins. La plupart des médecins de Paris ont renoncé, dès son apparition, à tous les autres médicaments. L'*Injection* s'emploie au début de l'écoulement, et ne provoque ni douleurs, ni cuissons; les *Capsules* dans tous les cas où l'on préfère les médicaments internes et surtout dans ceux chroniques et invétérés, qui ont résisté aux préparations de copahu, cubèbes et autres injections à base métallique, qui sont toutes dangereuses. L'emploi simultané de ces deux produits constitue une médication très-active.
Dépôt général: à Paris, Pharmacie GRIMAULT et Cie, 7, rue de la Feuillade; — à New-York, J. Becker, 129, Grand Street; E. Fougera, Brooklyn; — Nouvelle-Orléans, Dubourg, Guillet, Deloche et dans toutes les principales pharmacies.

LOTERIE

DE L'ETAT DU KENTUCKY.

NOMBRE SIMPLE.

MURRAY, BODY & Co., directeurs.

GROS LOT.....$60,000.

Devant être tiré à COVINGTON, KY, en classe *Classe N*, le *SAMEDI*, 15 *novembre* 1866.

PLAN.

1 lot de.....	$ 60,000	soit.....	$60,000
1 lot de.....	20,000	soit.....	20,000
1 lot de.....	3,250	soit.....	3,250
1 lot de.....	2,000	soit.....	2,000
1 lot de.....	1,500	soit.....	1,500
1 lot de.....	4,000	soit.....	9,000
29 lots de.....	1,000	soit.....	29,000
61 lots de.....	500	soit.....	31,500
158 lots de.....	300	soit.....	47,400
220 lots de.....	200	soit.....	44,000

— Lots d'approximations: —

9 lots d'approximation, de $ 500 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $50,000 soit.....		$4,500
9 lots d'approximation, de $ 300 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $30,000 soit.....		2,700
9 lots d'approximation, de $250 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $25,000 soit.....		2,250
9 lots d'approximation, de $200 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $20,000 soit.....		1,800
9 lots d'approximation, de $100 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $10,000 soit.....		900
527 lots n'devant ensemble.....		$70,900

Billet entier $18; demi-billet $9; quart de billet $4 50; huitième de billet $2 25; sixième de billet $1 12.

☞ Les lots sont payés en plein, sans déduction.

Il sera répondu, par la malle suivante, aux demandes de billets de cette magnifique Loterie, et, aussitôt après le tirage il aura le résultat du tirage avec explication du résultat de chaque plan spécial.

S'adresser à CHAS T. HOWARD,
marchand ayant licence,
No 40, rue de Camp,
ou à la boîte No 692 du bureau de poste de la Nlle-Orléans.
16 oct 1f

Toiture de toile et de feutre, patentée,

A L'ÉPREUVE DU FEU ET DE L'EAU

Ne donnant aucun goût à l'eau; à bon marché, durable pouvant être facilement posée sur des toits plats et n'exigeant quede faibles supports.

ZINCS ET COULEURS FINES,

Des marques les plus avantageusement connues, Huile de Lin, Vernis, Térébenthine, Peintures et articles de Décorateurs—

A vendre en gros et au detail, par
FRANCOIS HUMPHREYS,
Agent des fabricants, rue Royale, No. 61.
11 oct—1m

AGENCE D'IMMIGRATION

54, RUE DE L'UNION,
Nlle-Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes-Indes, et qu'il est autorisé à signer des à présent des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde et de la Chine.
2nov—3m

Coffres Forts.. Coffres Forts.

PATENTE MARVIN & CO, New York, seules et les seules qui aient été reconnues sûres le feu, les voleurs et l'humidité. Ces Coffres Forts sont universellement reconnus pour leur supériorité comme étant les seuls à l'épreuve de la Bière.
A vendre par H. LEGENDRE, agent,
132 rue Gravier.
N. B.—On démanage les coffres dans le plus bref délai. 28 oct—6m

GERMANIA

Compagnie d'Assurances,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau No 135, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $300,000,

Avec privilège de la porter à $600,000.

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière, elle rend 30 pour cent comptant sur les primes aux taux usuels de la place.

C. F. FORSTALL, President. D. MICHEL, Vice President.
E. MAIER, Secrétaire. P. GAUDET,
Directeurs:

J. H. Elmer,	F. Wing,
W. B. Schmidt,	Geo. Merz,
F. A. Loiseau,	Louis Schwarz,
A. Bruhl,	G. L. G. Mayer,
B. Zehrcher,	Chas Bendix,
Theo Scherr,	Chas Le-Blanc,
H. F. Hoppe,	H. Blanque,
C. C. Forster,	L. F. Bors,
F. Fox,	O. H. Kerstendick
H. W. Edwards,	Julien Hourcut,
D. Michel,	F. Richert,
Aug. Kessler,	E. Chaves.

1mnov

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC",

Rue Gravier, No. 122, entre les rues Camp et St-Charles.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivières et de transport par terre, aux conditions les plus favorables.

EDWARD RIGNEY, Président.
WM. F. KELLOGG, Vice-President
H. F. JARVIER, Secrétaire
bulletin—1m—12j

Sixième Etat annuel

de la Compagnie d'Assurance mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Total des primes à de l'année expirée le 30 septembre 1866..... $3,365,455 03

Savoir:	Primes d'incendie.....	$120,370 00
	Primes de mer.....	61,929 56
	Primes de rivières.....	3,183,155 36—$3,365,455 03
Moins:	Primes remboursées.....	2,532 84
	Primes non expirées.....	37,027 00—$ 39,559 84
	Montant net des primes.....	$3,325,895 19
Portes payées:	Portes par l'incendie.....	$ 37,917 71
	Portes sur les mers.....	45,502 00
	Portes sur les rivières.....	25,027 66
		$ 108,477 37
	Quinze pour cent remboursés.....	19,862 21
	Taxes et revenu intérieur.....	4,712 01
	Réassurance, loyer, Gaz, etc., intérêt, &c.	46,909 52—$180,061 31
	Bénéfice net.....	$ 37,353 67

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets.....	$ 38,138 35
Primes en voie de perception.....	13,977 06
Prêts sur hypothèque.....	1,625 00
Prêts sur actions de banques.....	8,381 50
Actions de la Compagnie du Gaz.....	20,371 00
Actions de la Compagnie du chemin de fer de la ville.....	19,905 00
En caisse.....	55,004 29
Scrip d'autres compagnies d'assurance.....	17,540 00
Billets de souscription.....	20,000 00
	$ 207,521 62

Ce qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, président.
L. W. BAQUIÉ, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 octobre 1866.

G. H. BRAUGHIN,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer SIX pour CENT D'INTÉRÊT sur les certificats de scrip non encore payés, à partir de 12 novembre prochain; ils ont de plus déclaré un dividende scrip de CINQUANTE POUR CENT sur le montant des primes pour l'année expirée, le 30 septembre 1866, pour lequel dividende il sera émis des certificats à partir du 15 décembre prochain.

E. GANUCHEAU, président.
J. B. MURIBON, vice-président.
L. W. BAQUIÉ, secrétaire.

—DIRECTEURS—

J. B. Murion,	W. B. Couper,
O. Bernier,	Cas. Roman,
Gus. J. Leeds,	A. D. Grief,
D. Boulogne,	F. Laborde,
E. H. Harris,	Chs. E. Sacobey,
J. Lapeno,	E. Bordelois,
D. Wallace,	D. P. Logan,
Thos Bice,	J. Foulty,
Geo. Ruleff,	S. Cambon,
J. A. Bonnafon,	F. Del Bondio,
S. Fassacht,	L. Dugas,
L. P. Dufour,	G. McLandry,
A. Baldwin,	J. O. McLean,
A. Thibaut,	I. Eckipson,
William Boyl,	A. Waldhirk,
J. N. Roberts,	C. H. Marion.

16 oct—3f

DOUANE DES ETATS-UNIS.—Bureau du Collecteur—Nlle-Orléans, 12 octobre 1866.—Les marchandises ci-après décrites ayant été saisies pour violation des lois de revenu, avis est donné qu'à moins que les réclamants ne réunissent preuve que leur droit est légalement établi à la loi, dans les quatre vingt-dix jours qui suivront cette date, les marchandises seront saisonnées et vendues à l'enchère publique, ainsi que l'indique une loi du Congrès, laquelle a été approuvée le 2 avril 1844 et amendée par loi approuvée le 28 février 1865.

Le 25 février — 2 balles convertures marquées W. C. dans un carreau No 172, saisies sur le steamer Tartar; violation de la sect. 30 de la loi du 2 mars 1799.

Le 24 mars—8 caisses genièvre O. T. marquées E. dans un carreau No 48, saisies sur le steamer Wm. Wade; marqué E. dans un carreau, 31; 2 caisses eau-de-vie J. T. Martin, marquées E. dans un carreau, 9499, saisies sur le steamer Florida; violation de la sect. 30 de la loi du 2 mars 1799.

Le 2 avril—1 malle contenant cosmétiques, articles de toilette, etc, marquée Brook Bear; saisie sur le steamer Victoria; violation de la sect. 30 de l'acte du 2 mars 1799.

Le 7 avril—11 chemises de laine, saisies sur le steamer Carolina, violation de la sect. 30 de la loi du 2 mars 1799.

Le 9 avril—2 cannes saisies marquées M J G 2, 4, saisies sur le probable Albert Dexter; violation de la sect. 30 de la loi du 2 mars 1799.

Le 10 avril—1 sac contenant cosmétiques; 1 caisse contenant 1 gross Wade's Fluid, 2 gross Wade's Cut, saisies sur la goélette Perou; violation de la sec. 30 de la loi du 2 mars 1799.

Le 16 avril—20 sacoches cigares, 2 boîtes cigares, 72 paquets cigares, 12 paquets cigares, 1 boîte cigares; saisies sur le brick Bolivar; violation de la sect. 30 de la loi du 2 mars 1799.

Le 16 avril—2 cannes Jonc marquées Spanish bark Janice, saisies sur la barque espagnole Janice; violation de la sec. 30 de la loi du 2 mars 1799.

Le 18 avril—2 paquets cigares, 25 cabanas cigares, 50 paquets de tabac haché, 1 boîte cigares, saisies sur le livre, saisie sur le barque Magdelene; violation de la sec. 30 de la loi du 2 mars 1799.

Le 1 mai—1 caisse bicyclettes; 2 caisses fruits conservés marquées S F, saisies sur le goélette Gemelle; violation de la s. c. 30 de la loi du 2 mars 1799.

Le 7 mai—2 caisses bière Porter, saisies sur le brick Ben; violation de la sec. 30 de la loi du 2 mars 1799.

Le 12 mai—1 baril molasses, sans sur le brick Edward; violation de la sec. 30 de la loi du 2 mars 1799.

Le 12 mai—3 bouteilles genièvre, saisies sur le brick Salvadore; violation de la sec. 30 de la loi du 2 mars 1799.

Le 14 mai—1 cinquième de whisky, saisie sur le brick Ben; violation de la section 30 de la loi du 2 mars 1799.

Le 16 mai—2 cannes Jonc, saisies sur le brick Ben; violation de la section 30 de la loi du 2 mars 1799.

Le 17 mai—2 cannes Jonc, saisies sur le brick Ben; violation de la section 30 de la loi du 2 mars 1799.

Le 17 juillet.—1 caisse bière Porter, saisie sur le brick Ben; violation de la section 30 de la loi du 2 mars 1799.

Le 17 juillet.—1 caisse de gin